



Monsieur le Président,

Vous avez souhaité attirer notre attention sur votre plaidoyer « Pour Une Europe solidaire plus proche des citoyens » et nous vous en remercions.

Pour une politique européenne des solidarités

Nous pensons pouvoir affirmer que le Parlement européen, sous la législature qui s'achève, a été sensible à l'Europe solidaire. Ainsi dans une résolution du 4 juillet 2013, le Parlement européen recommandait à la Commission européenne de mettre l'accent en 2014 sur plusieurs dimensions dont d'œuvrer activement pour des sociétés fondées sur la cohésion et l'inclusion et l'Europe des citoyens. Le Parlement européen avait formulé l'appel suivant : « invite la Commission à veiller en 2014, par la révision de ses lignes directrices pour l'emploi, à ce que les politiques d'emploi et les politiques sociales jouent un rôle actif dans la réponse à la crise; presse la Commission, à cet égard, d'aider les États membres à développer des stratégies visant à acquérir de nouvelles compétences et à aider les chômeurs à trouver leur voie dès que possible vers le marché du travail; souligne néanmoins qu'il faudrait déployer, grâce à l'initiative pour l'emploi des jeunes, un effort significatif pour apporter un soutien, dans les régions de l'Union les plus gravement touchées, aux groupes vulnérables, et aux jeunes gens sans emploi, ne suivant ni enseignement ni formation, qui sont inactifs ou chômeurs, en accélérant le déroulement d'activités financées par le Fonds social européen ».

Bien que l'essentiel des compétences sur les questions sociales reste au niveau des États membres, nous avons agi le plus possible au Parlement européen dans les domaines où des avancées ont été possibles. Le Fonds européen d'aide aux plus démunis existe depuis janvier 2014, et a remplacé le Programme européen d'aide aux plus démunis. Nous nous sommes battus pour s'assurer que ce fonds continue à exister, parce qu'il est fondamental d'aider les gens à se nourrir. Ceci dit, nous sommes en principe en faveur de la disparition à terme de ce programme, une fois qu'il n'y a plus besoin. Ce serait une illustration concrète que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion fonctionne. Un amendement de Sylvie Goulard se trouvant dans le texte final met l'accent sur le fait que ce programme ne dispose que d'un faible budget et ne peut en aucun cas remplacer les politiques nationales visant à éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale.

À la fin du mandat de ce parlement, un accord a été trouvé sur la directive "service de comptes de paiement" qui garantit l'accès à un compte bancaire de base pour tous les citoyens européens. Dès l'application de la directive, tous les citoyens qui le souhaitent devraient avoir accès, à l'avenir, à un compte bancaire. Si un citoyen n'a pas de compte bancaire, il peut en effet être victime de discrimination à l'embauche ; il est souvent contraint payer plus cher les produits qu'il achète,

notamment parce qu'il n'a pas accès au commerce sur internet. Dès lors il est crucial qu'aucun citoyen ne soit victime de discrimination parce qu'il n'a pas accès à un compte bancaire. Il est à noter que se développent dès à présent certaines initiatives positives à l'image d'un compte sans banque qui combine carte de paiement et domiciliation bancaire à travers le réseau des buralistes.

Il est cependant vrai que le travail pour renforcer les enjeux abordés dans votre plaidoyer doit se poursuivre.

Élargir et consolider la reconnaissance des acteurs des solidarités au niveau européen

Le concept de citoyenneté doit pouvoir être décliné dans tous les lieux de pouvoir, qu'ils s'inscrivent dans un cadre européen ou au plus près du terrain en lien avec les besoins des populations. Nous avons besoin que se développent des pratiques de citoyenneté qui associent les plus démunis au bon fonctionnement des organismes intervenant dans le champ du médico-social.

Quel que soit le statut juridique choisi pour assurer une bonne gestion d'organismes ayant pour objet d'accompagner les plus démunis dans la satisfaction de leurs besoins, nous pensons que les personnes doivent être associées et participer à la prise de décision. La complexité de certaines réglementations sociales peut décourager des populations qui renonceraient de fait à pouvoir solliciter des droits recours comme des biens essentiels (droit à la santé, logement, à l'éducation).

L'Europe peut jouer un rôle majeur, non pour imposer un modèle de citoyenneté mais en permettant aux acteurs qu'ils relèvent des administrations publiques, du secteur associatif ou des entreprises privées de pouvoir partager leurs bonnes pratiques en matière d'expression des usagers et des citoyens. Dans les domaines où les traités ne confèrent à l'Union qu'un rôle très limité, il est évident que sa capacité à susciter l'échange de bonnes pratiques et le partage des connaissances est dès lors appréciée. Sur base des moyens budgétaires réduits que les gouvernements des États membres ont accepté de lui octroyer pour la période 2014-2020, nous encouragerons et soutiendrons les programmes incitant et facilitant le dialogue et l'échange d'expériences.

Nous avons tous besoin de nous pencher sur les enjeux de gouvernance au sein de nos organisations pour permettre à tous d'être impliqués (les femmes par exemple qui sont confrontées partout au plafond de verre) ainsi que les personnes en situation de précarité qui de fait ne sont pas parties prenantes ou qui peuvent être tentés par une expression de rejet ou de choix de solutions simplistes, extrémistes.

Renforcer la citoyenneté européenne

De nouvelles formes de citoyenneté doivent être imaginées, notamment en s'appuyant sur les outils de collaboration numériques. Nous avons bien conscience que la société du numérique qui se dessine pour les prochaines décennies ne doit pas laisser de côté toute une frange de la population qualifiée « d'analphabète de l'information ».

Comment articuler participation citoyenne, locale fondée sur les contacts et relations humaines et nouvelles dynamiques de communication numériques, il s'agit là d'un formidable pari auquel le Parlement européen doit s'atteler. L'Union européenne est à un tournant de son histoire, c'est le comment vivre ensemble, comment profiter de la richesse et de la diversité de ses membres.

L'Europe ne pourra pas aller de l'avant si elle nie ses différences, tout ce qui fait la richesse de ses membres, dans leur culture, dans les langues qui peuvent s'exprimer.

Les entreprises ont compris que c'est dans le respect des différences (d'âge, de sexe, de diplôme, d'origine, etc...) et en faisant la promotion de toutes ces diversités qu'elles s'inscriront dans une démarche de responsabilité sociale, sociétale et de croissance durable.

Les acteurs associatifs revendiquent aussi ces valeurs et capacités à poser la question de l'intérêt général.

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les citoyens ont plus de moyens pour participer activement aux politiques européennes, notamment par la commission des pétitions au Parlement européen, et par l'initiative citoyenne. Elles permettent aux citoyens d'être mieux informés des actions au niveau européen et de donner leurs avis et, in fine, leur permettre d'être acteur de la vie politique. Les associations doivent utiliser ces outils au maximum pour faire entendre leurs positions.

Sylvie Goulard est présidente de l'intergroupe contre la pauvreté et l'exclusion sociale, comité Quart Monde. Les intergroupes au Parlement européen sont des groupes informels et transpartisans de parlementaires, qui travaillent sur des sujets précis. Le travail de cet intergroupe a plusieurs volets : promouvoir le débat et la réflexion sur la pauvreté mais surtout faire entendre la voix des pauvres en vue d'améliorer la législation avec eux. Son crédo est que les politiques doivent être conçues en collaboration avec les personnes démunies, et que chacun, à travers son expérience personnelle, peut apporter une contribution valable à « la vie de la Cité ». L'intergroupe travaille étroitement avec plusieurs ONG, notamment ATD Quart Monde, ce qui permet d'entrer en contact avec les plus démunis et de faciliter les échanges avec les décideurs politiques. L'intergroupe travaille également à la défense des droits de l'homme, en considérant que la misère est une violence contre laquelle tout le monde devrait être protégé.

Lors des événements organisés lors de ce mandat, l'intergroupe a mélangé des représentants des institutions européennes, d'associations et ONG qui travaillent sur ces sujets, mais aussi les plus démunis eux-mêmes partant du principe que le Parlement européen doit être la maison de tous les Européens. En mars dernier, pour la première fois, grâce au soutien de l'intergroupe, "l'Université Populaire Quart Monde" européenne a été organisée au Parlement européen.. Dans la perspective des élections européennes, l'objectif de cette "Université populaire Quart Monde européenne" a été de rassembler des personnes démunies de plusieurs États membres (Italie, Espagne, Pologne, France,

Belgique, Allemagne) afin de permettre un dialogue transfrontière entre des personnes en situation de pauvreté, des responsables politiques et d'autres acteurs des institutions et associations.

Accès aux droits

Dans leur programme, Les Européens ont notamment inscrit :

- la volonté « d'engager les premières étapes de la création d'un droit du travail européen. Nous proposons dans un premier temps de créer un contrat européen d'apprentissage permettant à son titulaire de bénéficier des mêmes droits dans toutes les entreprises de l'Union européenne. Nous demanderons aux partenaires sociaux européens de jeter les bases d'une stratégie de mise en place d'un droit du travail européen. »
- le fait qu'il fallait « encourager la signature, par les partenaires sociaux, de conventions collectives européennes mais également que les premières négociations portent sur la perspective d'un véritable SMIC européen. »
- que « l'Europe doit réaffirmer ses valeurs communes. Il faut amplifier l'application de la Charte des Droits Fondamentaux et l'étendre progressivement. Particulièrement pour ce qui est de la préservation de la dignité de la personne, du respect des libertés individuelles. »
- de « faire de la mobilité des jeunes Européens une clé de leur formation. Nous voulons renforcer les dispositifs permettant à chaque apprenti ou étudiant de suivre au minimum un semestre de formation dans un autre pays européen. »

Par ailleurs, à l'heure actuelle, les politiques nationales et européennes de lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté sont conçues comme une action arrivant en aval des autres politiques : l'objectif est dès lors de diminuer les conséquences négatives de telle ou telle politique.

L'idée est donc de désigner au sein de la Commission européenne un Commissaire en charge de la lutte contre la pauvreté afin d'avoir un regard transversal sur toutes les politiques. Ce Commissaire serait rattaché au Commissaire en charge des affaires économiques et monétaires et aurait pour mission de s'assurer que la lutte contre la pauvreté est compatible avec les politiques économiques développées dès leur conception et non après la mise en œuvre de celles-ci.

L'ambition de Sylvie Goulard, si est réélue, est que ces travaux de l'intergroupe contre la pauvreté continuent. Un élément sur lequel elle souhaiterait focaliser le travail de l'intergroupe est l'Agence des droits fondamentaux et le rôle qu'elle pourrait jouer sur la vie des plus démunis en Europe et la défense de leur accès aux droits fondamentaux.

Voici donc quelques idées qui viendront compléter l'action déjà engagée par le Parlement européen.

Bien sincèrement,

Sylvie Goulard